

Limoges, le 15 mars 2020

la Rectrice de l'académie de Limoges

à Mesdames et Messieurs les représentants des
organisation syndicales

Cabinet de la rectrice

Affaire suivie par

Téléphone

05 55 11 43 52

Mel

Ce.cabinet@ac-limoges.fr

Site internet

<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

Madame, Monsieur,

Nous vous informons des instructions que les chefs d'établissement, et DASEN pour le 1^{er} degré, mettent en œuvre suite aux déclarations du premier ministre et des consignes du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

En effet, comme l'a indiqué le Premier ministre, dans sa déclaration du 14 mars, « *Nous devons impérativement limiter les déplacements, les réunions, les contacts. Cela doit évidemment s'appliquer dans les entreprises et les administrations qui doivent dès lundi engager une action massive d'organisation du télétravail pour permettre à tous de rester à domicile* ».

En tant qu'employeur, notre priorité est bien évidemment de garantir la sécurité et la santé de tous les personnels. Aussi, nous nous attachons à mettre en œuvre les dispositions suivantes :

- « Les réunions en présentiel doivent être reportées ou réalisées par visio ou audio conférence ; cela concerne les conseils de classe, les CA, les conseils d'école, etc....
- Le télé travail doit être massivement utilisé partout où cela est possible.
- Continuité administrative : dans les écoles et les établissements, ne doivent être présents que les personnels strictement et absolument nécessaires. (NB : les AESH ne sont pas présents dans l'établissement pour ces missions).
- Dispositif exceptionnel d'accueil : l'accueil des enfants des professions indispensables à la gestion de la crise sanitaire est une priorité et doit être mis en œuvre avec des personnels volontaires et dans le respect des gestes barrières et des conditions sanitaires en vigueur (NB fiche pdf « FICHE COVID garde d'enfants ») transmises hier. Les personnels fragiles face au virus ne peuvent pas participer à cet accueil.
- La continuité pédagogique reste évidemment une priorité à mettre en œuvre et est assurée uniquement à distance. Au-delà du lien pédagogique, le lien et la communication avec la famille sont un aspect essentiel. »

Nous précisons que les instances seront organisées de manière dématérialisées. Par ailleurs les chefs d'établissement et les directeurs d'école ont également été destinataires d'un document du Haut Conseil de la santé Publique précisant les personnes entrant dans la catégorie des personnels fragiles. Enfin, un courrier sera rapidement adressé aux CIO pour décliner à leur attention les consignes ci-dessus.

J'ai toute confiance dans les personnels et leur sens du service public pour assumer les difficultés de cette crise sanitaire exceptionnelle.

Bien sincèrement,



Rectrice Anne Laude